



Strasbourg, Le 11 juillet 2018

Anne-Marie HALLER  
SE-Unsa du Bas-Rhin

A Monsieur l'inspecteur d'Académie- DASEN du Bas-Rhin

Objet : Notification de l'appréciation finale de la valeur professionnelle et recours.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SE-Unsa attire votre attention sur le non-respect de la réglementation dans le cadre de l'organisation des opérations de promotion de grade à la hors classe dans le Bas-Rhin.

En effet, la CAPD du 5 juillet a étudié le tableau des candidats à la hors-classe avant que les services départementaux n'aient pris soin de notifier aux personnels promouvables l'appréciation finale de leur valeur professionnelle.

Le SE-Unsa est bien conscient que cette année de transition est particulière. Néanmoins, nous rappelons que le décret 2017-786 du 5 mai 2017, entré en vigueur le 1er septembre 2017, stipule que «l'enseignant peut saisir le recteur d'une demande de révision de l'appréciation finale de la valeur dans un délai de 30 jours suivant sa notification».

En conséquence, le SE-Unsa vous demande de notifier au plus vite cette appréciation, précisant les voies et délais de recours, afin que les enseignants puissent formuler, dès à présent et si besoin, un recours hiérarchique.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes salutations distinguées.

Anne-Marie HALLER  
Secrétaire générale du SE-Unsa du Bas-Rhin